



# **AVIS DU CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**SUR**

**- LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES  
DU CONSEIL RÉGIONAL  
POUR L'ANNÉE 2012**

**- LE PROJET DE DÉCISION  
MODIFICATIVE N° 3 POUR L'EXERCICE 2011**

-----  
*Adopté en Assemblée plénière du 14 novembre 2011*  
-----

## **RAPPORT : **Projet de décision modificative n° 3 de la Région pour l'exercice 2011****

Le groupe ad hoc « Affaires financières et européennes » du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) prend acte du projet de décision modificative n° 3 de la Région pour l'exercice 2011. Toutefois, il tient à faire part au Conseil régional des remarques suivantes :

- tout d'abord, il salue la gestion active de la dette par le Conseil régional qui, compte tenu de sa trésorerie, procède dans le cadre de ce projet de décision modificative n° 3 « à une opération de mobilisation / remboursement provisoire d'un emprunt réservé en 2004 auprès de la Banque de financement et de trésorerie, tout en conservant le bénéfice de ce prêt pour l'avenir ». Cette initiative en terme de gestion financière mérite d'être soulignée tant elle illustre parfaitement les capacités budgétaires de la collectivité ;

- ensuite, le groupe ad hoc « Affaires financières et européennes » note l'ouverture de nouvelles capacités d'engagement visant à soutenir le dispositif emplois-verts (4 350 000 euros), les actions dans le domaine de la culture (2 290 000 euros en autorisations de programmes dont 1 150 000 euros sous forme de subventions à destination des associations culturelles ou des manifestations (semaine du goût, Dipavali, Liberté Métisse...). Jugeant nécessaire la participation de la collectivité régionale dans ces domaines, le groupe ad hoc « Affaires financières et européennes » recommande, toutefois à celle-ci, de procéder impérativement à une évaluation des actions. Cette évaluation, financée sur la base d'un montant déterminé à partir des sommes investies, serait dynamique avec des modalités fixées par la collectivité régionale telles que, par exemple, tableaux d'indicateurs, outils de suivi, périodicité, évaluation interne ou externe... ;

- enfin, le groupe ad hoc « Affaires financières et européennes » regrette, d'une part, la diminution de l'effort de la collectivité territoriale en matière de culture dans le cadre du plan de relance à destination des communes (- 21 000 000 d'euros en autorisations de programme et - 15 000 000 d'euros en crédits de paiements) ; et d'autre part, l'abandon par la collectivité régionale de l'étude sur la représentation du créole (- 40 000 euros tant en autorisations de programmes qu'en crédits de paiements). Il est vrai qu'au regard des politiques développées par le Conseil régional, des redéploiements de crédits peuvent être nécessaires. Toutefois, le champ de la culture ne saurait être le seul concerné. Par ailleurs, il est à noter, pour le CCEE que l'abandon de l'étude sur la représentation du créole entretient malheureusement, la méconnaissance du rapport du Réunionnais avec sa langue ; alors qu'un état du savoir sur cette question participerait à l'enrichissement culturel des Réunionnais eux-mêmes.

## **RAPPORT : **Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2011****

Sur la forme, le groupe ad hoc relève les efforts réalisés par le Conseil régional dans la présentation de ce projet d'orientations budgétaires pour l'exercice 2012. Cette présentation synthétique permet d'une part une identification claire des axes soutenus en 2012 par le Conseil régional. À savoir :

- impulser une nouvelle dynamique économique ;
- promouvoir une nouvelle dynamique pour le tourisme ;
- favoriser une vraie égalité des chances ;
- faire de La Réunion une terre d'innovation.

D'autre part, elle montre bien que ces axes développés dans le cadre de l'exercice 2012 s'intègrent effectivement au programme du Conseil régional sur la mandature 2010-2014.

Sur le fond, le groupe ad hoc « Affaires financières et européennes » du CCEE note la volonté du Conseil régional de proposer une politique publique régionale qui couvre l'ensemble des champs de compétences de la collectivité. Il encourage le Conseil régional à aller dans ce sens notamment avec les plans de relance à destination des communes. Toutefois, s'agissant de ces plans de relance, le groupe ad hoc juge nécessaire que les communes puissent disposer d'un accompagnement en terme de ressources humaines afin qu'elles fassent émerger leurs projets dans les meilleurs délais. Il s'agit en effet d'éviter pour la collectivité régionale d'avoir à gérer d'ici deux à trois ans le paiement d'investissements liés à des projets communaux alors qu'elle devra en même temps financer le projet de la nouvelle route du Littoral. En effet, les interrogations du groupe ad hoc « Affaires financières et européennes » du CCEE portent sur les modalités que devra mettre en œuvre la collectivité régionale en terme de trésorerie (crédits de paiements) pour pallier le décalage dans le temps qu'enregistre, sur 18 mois, le plan de relance. Ce décalage est en effet perceptible entre l'attribution de la subvention aux communes, le lancement des travaux et leurs paiements. Et, le groupe ad hoc « Affaires financières et européennes » du CCEE de citer pour preuve qu'au 1<sup>er</sup> novembre 2011, c'est-à-dire 18 mois après le lancement du plan, seulement 30 % de l'enveloppe consacrée ont été mobilisés et 24 millions d'euros payés.

Par conséquent le groupe ad hoc « Affaires financières et européennes » insiste auprès du Conseil régional sur la nécessité d'être extrêmement vigilant quant à la gestion financière à moyen terme de ces plans de relance. Ces efforts en faveur des communes ne doivent pas se traduire en freins pour le Conseil régional qui a l'ambition de lancer le démarrage effectif du chantier de la nouvelle route du Littoral en 2013.

Par ailleurs, le groupe ad hoc « Affaires financières et européennes » du CCEE juge pertinent de disposer de l'analyse expliquant la baisse de 29,2 % du budget de fonctionnement du Conseil régional de 2010 par rapport 2009, alors que la collectivité enregistre les transferts de personnels ( Éducation nationale et l'ex DDE) sans pour autant avoir la totale contrepartie.

Enfin, le groupe ad hoc « Affaires financières et européennes » du CCEE demande au Conseil régional de procéder à une évaluation des plans de relance notamment en terme de retombées économiques et surtout en matière d'emplois. Pour le CCEE, il convient, en effet de montrer quel a été l'impact des plans de relance régionaux sur la création d'emplois et comment ils peuvent être des outils de politiques publiques pertinents en attendant le démarrage des grands chantiers.

Dans l'ensemble, la commission ne peut que saluer la richesse de la politique culturelle régionale, s'attachant à embrasser de nombreux et larges champs, malgré l'absence de contrainte légale en la matière.

De plus, elle apprécie la nouvelle rubrique synthétique présentée à la fin du rapport, faisant apparaître plus clairement les montants alloués par action, le nombre de bénéficiaires concernés, ainsi que des indicateurs d'évaluation. Cette initiative mérite d'être reconduite et approfondie dans le cadre des prochains exercices budgétaires.

Toutefois, certaines actions de la collectivité appellent les remarques développées ci-après.

## **1. Arts visuels et contemporains**

S'il est louable de rendre accessible les œuvres d'art au public, la commission s'interroge toutefois sur la pertinence de l'utilisation du réseau routier pour leur exposition, notamment au regard de raisons sécuritaires. En effet, l'appréciation d'une œuvre d'art mérite qu'on puisse s'y attarder, auquel cas il paraît plus qu'opportun de favoriser le cheminement piéton.

Par contre, la commission invite la collectivité à recenser les lieux et bâtiments dont elle a la responsabilité, tels que les lycées, Les cases à lire, les médiathèques, qui offrent dans certains cas des espaces permettant d'accueillir des artistes en résidence, d'envisager des formes d'exposition de leurs œuvres (par exemple dans des classes non utilisées), ainsi que la médiation avec le public de ces établissements.

On peut ainsi citer l'initiative du Lycée agricole de Saint Joseph, il y a une dizaine d'années, de mettre à disposition un panneau 4X3 dans son enceinte, offrant aux artistes un espace original d'exposition.

En parallèle, la collectivité devrait veiller à créer de nouveaux espaces entièrement dédiés aux artistes, répartis sur l'ensemble du territoire à l'instar de la proposition du vice-président régional délégué à la culture, émise au cours de sa rencontre avec la commission le 4 octobre dernier, visant à développer à minima un espace par micro-région.

S'agissant de l'export de créations locales envisagé auprès de pays à fort potentiel économique, la commission suggère que cette action se double d'un objectif de coopération régionale, en intégrant les créations des pays et départements voisins de La Réunion (Madagascar, Mayotte, etc.).

Enfin, la commission déplore que la politique régionale dans le secteur audiovisuel n'ait pas fait l'objet d'un développement spécifique. Pourtant, à la lecture de la présentation synthétique de la fin du rapport, il semblerait qu'une action de la collectivité soit maintenue en 2012, notamment en faveur de l'éducation à l'image (page 223).

## **2. Littérature, langue et culture régionale**

La commission s'étonne de la disparition de la mise en place du Pôle régional de littérature, une mesure qui était pourtant inscrite aux orientations budgétaires 2011 de la collectivité, et récemment réaffirmée par le vice-président régional délégué à la culture.

En effet, le CCEE considère que le Conseil régional a vocation à être chef de file dans la mise en place d'une synergie dynamique autour du livre. Cet outil incontournable intègrerait, en sus de l'aide à la création et à la promotion des œuvres, la formation des acteurs, la mutualisation de l'information et des moyens, ainsi que la mise en réseau des différents acteurs.

Par ailleurs, la commission encourage le Conseil régional à afficher son partenariat avec le CCEE en matière de soutien à la création littéraire locale dans le cadre du concours LanKRéol, et ceci, d'autant plus qu'à l'occasion de la cérémonie de remise du Prix le 29 octobre dernier, le vice-président régional délégué à la culture a annoncé la prise en charge par la collectivité d'une participation du lauréat au Salon du livre à Paris.

La commission ne peut que saluer cette initiative, car plus les auteurs réunionnais seront nombreux à participer à des salons littéraires, plus la présence de la création littéraire réunionnaise soutenue s'en trouvera renforcée et mieux reconnue.

La commission est interpellée par la disparition du soutien affiché précédemment à l'association « Lofis la lang », incluant une étude sur la représentation du créole (cf. Projet de décision modificative n° 3 au budget de l'exercice 2011 page n° 3 – Tableau détaillé des crédits de paiement en section de fonctionnement). Pourtant, l'activité de cette dernière en matière d'aménagement et d'équipement de la langue est d'importance, en permettant, entre autres, la vulgarisation des travaux des linguistes et des enseignants s'agissant de la langue et de la culture régionales, principalement sous forme de colloque ou de publication.

De manière plus générale, la commission rappelle l'attachement du CCEE à la valorisation du patrimoine réunionnais. Dans ce cadre, elle s'étonne de ne pas retrouver d'actions en faveur d'une meilleure connaissance et diffusion de l'histoire des Réunionnais, nécessité pourtant soulignée par le Président du Conseil régional à l'occasion de son discours d'investiture.

### **3. L'enseignement artistique**

La commission apprécie l'action volontariste de la collectivité dans ce domaine, visant notamment à :

- encourager la création de classes à horaires aménagés ;
- réaliser un schéma régional qui favorisera à n'en pas douter la lisibilité en la matière sur l'ensemble du territoire réunionnais ;
- réhabiliter les centres pédagogiques du Conservatoire à rayonnement régional.

Par contre, la commission s'interroge sur la non reconduction de l'accompagnement de l'École des Beaux-Arts.

### **4. Spectacle vivant**

La commission salue l'attention de la collectivité portée aux artistes émergents, qui nécessitent un accompagnement spécifique au regard de la jeunesse de leur activité, la mise en place d'un marché de la musique, ainsi que l'aide aux communes en vue de la réalisation de studios de répétition.

Toutefois, la commission s'interroge sur le futur « bureau Export/Musique » annoncé en préambule, qui n'est malheureusement pas développé dans ce rapport, notamment sur la forme qu'il revêtira et sur son interaction avec des structures existantes telles que le Pôle

régional des musiques actuelles. À cet égard, la commission préconise qu'en complément soit prévu un relais accueil et communication à Paris.

Par ailleurs, il conviendrait que l'ensemble de ces mesures ne s'appliquent pas au seul secteur de la musique, mais s'étendent également à ceux du théâtre et de la danse. En effet, ces secteurs connaissent eux aussi des difficultés en la matière.

Outre l'accompagnement des artistes émergents, l'aide à l'export, dont l'organisation de marchés avec les professionnels, et la mise à disposition de lieux de création tenant compte de leurs contraintes spécifiques, il serait plus que souhaitable de leur proposer un conventionnement, qui leur permettrait de disposer d'une avance de trésorerie et d'une vision de leur activité sur le long terme, ces deux éléments étant des préalables à leur pérennisation.

S'agissant des salles de diffusion, la commission salue la mise à disposition de crédits importants visant à leur réhabilitation et dotation en équipement.

Elle espère fortement que ces fonds pourront également bénéficier aux petites salles locales, qui représentent un tremplin pour les artistes émergents (de type Récréateurs, Pub à tapas, etc.).

Il semble également opportun qu'une remise en réseau des salles soit envisagée, de manière à rendre l'offre culturelle plus cohérente et équilibrée sur le territoire et dans le calendrier culturel.

Enfin, la commission encourage fortement la collectivité à renforcer l'accompagnement qu'elle propose en matière de mobilisation des fonds européens sur la création et la diffusion culturelles, assuré actuellement par une seule personne responsable par ailleurs de l'instruction des dossiers.

## **5. Entreprises culturelles**

La commission apprécie la clarification apportée par la collectivité s'agissant de cette nouvelle mutation.

Cependant, elle estime que les entreprises sont soumises à des considérations économiques, celles concernant le champ culturel ne doivent pas imposer la rentabilité comme seul critère de réussite. Il en va de la libre créativité artistique.

La collectivité régionale se doit d'être vigilante quant à la forme de contractualisation permettant l'utilisation de fonds publics à destination de structures privées. Si ces dernières ont toutes leur place dans la vie culturelle de La Réunion, le CCEE estime que la priorité de la puissance publique est, pour sa part, d'œuvrer à l'accessibilité de la culture au plus grand nombre et de soutenir la création au-delà de toute considération mercantile.

## **6. Formation**

La commission tient à saluer l'élargissement du dispositif de prise en charge des frais pédagogiques, qui permet d'accroître significativement le nombre de bénéficiaires.

A l'instar de l'ancien Institut de formation aux métiers culturels, la commission considère que la mise en place d'un guichet unique constituerait une valeur ajoutée, qui permettrait une plus grande efficacité de l'action de la collectivité en la matière, ainsi qu'une meilleure structuration du milieu.

## **7. Equipements culturels**

La commission réaffirme fortement son souhait d'être associée à la redéfinition des parcours muséaux de Stella Matutina et de la Maison du volcan.

Quant au Conservatoire à rayonnement régional de Saint-Benoît, la commission salue l'effort manifeste de valorisation de cet espace, dans le cadre d'un accueil des créations et manifestations culturelles, et ceci, d'autant plus que l'Est de l'île est le territoire le moins bien loti en la matière.

## **1. Formation professionnelle et apprentissage**

La commission partage le constat de la collectivité selon lequel le secteur de la formation professionnelle est caractérisé par une multiplicité d'acteurs qui amoindrit la lisibilité et l'efficacité de l'action publique. Aussi, souhaite-t-elle vivement que la "nouvelle gouvernance" réponde de manière effective aux principes d'un développement pérenne.

### **► Le Contrat de plan régional de développement de formations professionnelles (CPRDFP)**

Conformément à son avis sur le CPRDFP, la commission rappelle que la construction de l'offre de formation ne doit pas seulement répondre aux besoins en compétence, actuels et à venir, des entreprises mais aussi répondre à un grand projet régional où l'humain tient la première place. Aussi, convient-il de compléter l'axe 1 « la formation comme outil en faveur de l'emploi mais également comme moteur du développement économique » par les termes de « développement humain ». Les personnes s'engagent en effet dans un parcours de formation non seulement au regard des perspectives professionnelles mais aussi en tenant compte de leur projet de vie.

De même, il lui paraît indispensable d'ajouter aux 10 secteurs d'activités prioritaires, ceux de la Culture, de l'Éducation Populaire et du Sport dans la mesure où ils sont porteurs de développement et donc d'emplois.

S'agissant de la mise en œuvre d'une Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) sectorielle adaptée aux caractéristiques du tissu économique local, action inscrite auparavant dans le précédent PRDF, la commission rappelle également qu'elle ne peut se faire qu'avec une réelle structuration des branches professionnelles au niveau territorial et des micro-régions. Chaque branche représentée au niveau des micro-régions pourrait mieux répondre aux besoins des entreprises en matière de formation, d'apprentissage, de VAE et de ressources humaines. Cette structuration des branches pourrait être notamment un formidable levier pour le doublement du nombre de formations par alternance d'ici 2015.

De plus, au regard de la politique ambitieuse envisagée par la collectivité en matière de mobilité professionnelle, il est souhaitable que la GPEC prenne en considération les besoins en main d'œuvre du territoire national mais également les bassins d'emplois de la zone Océan Indien et en Europe. Les contraintes liées à l'insularité, à la capacité de nos entreprises et des administrations, à l'éloignement des bassins d'emplois et des marchés rendent extrêmement préoccupante pour les familles réunionnaises la vision de l'avenir des jeunes.

### **► L'apprentissage**

Bien que la collectivité affiche la volonté dans son CPRDFP de doubler le nombre d'apprentis et de prolonger la campagne d'apprentissage pendant toute l'année civile, il n'en demeure pas moins que les problèmes suivants subsistent :

- le panel des entreprises pouvant accueillir des apprentis n'est pas extensible,
- la formation des tuteurs est souvent défailante,
- l'orientation ne correspond pas toujours à un projet,
- les contraintes juridiques et financières liées aux conditions du contrat sont méconnues des employeurs,
- le suivi et l'accompagnement de l'apprenti ne sont pas toujours optimaux,
- etc.



Au-delà des actions envisagées par la collectivité, la commission lui recommande de renforcer la coordination entre les partenaires, de proposer davantage des MPA (modules de préparation à l'apprentissage) et de possibilités de découvrir les métiers pour une orientation mieux choisie. En outre, il lui paraît fondamental de créer et de faire vivre une véritable charte de l'apprenti et de l'apprentissage.

S'agissant de l'axe 2 du CPRDFP, la commission note avec intérêt l'installation d'un Service public régional de formation professionnelle visant à lutter contre l'exclusion sociale et à favoriser l'inclusion active des personnes les plus éloignées du marché de l'emploi.

En ce qui concerne la mobilité de ce public hors département, elle doit être davantage suivie et encadrée. Pour ce faire, la création de services régionaux d'accueil des jeunes à l'instar de ce qui se fait au Québec semble être ici aussi indispensable.

#### ► **Construction et rénovation des infrastructures de formation**

La commission encourage la collectivité à poursuivre une politique active pour la réhabilitation et la remise aux normes de l'ensemble des centres de formation. Les conditions d'accueil actuelles des stagiaires et des professionnels nécessitent en effet un effort considérable de la Région pour rattraper le retard pris. Les travaux pour le centre AFPAR de Saint-Paul devront être lancés en priorité.

## **2. Éducation**

La commission prend acte de la volonté de la collectivité, pour 2012, de s'inscrire dans la poursuite, l'amplification et l'amélioration des actions engagées, notamment le Plan ordinateurs portables (POP), les aides à la continuité territoriale, les Cases à lire, l'École de la 2<sup>ème</sup> chance.

Ses observations et préconisations portent sur les interventions suivantes :

### **2.1. Accompagnement des lycées au regard du socle des compétences**

#### ► **Équipement des lycées**

La commission note avec intérêt la « préoccupation forte et croissante » de la collectivité en matière de Dotation globale d'équipement (DGE) afin d'offrir aux jeunes Réunionnais et aux équipes éducatives de bonnes conditions de travail et de réussite. Il est cependant dommageable que cette préoccupation soit atténuée par un désengagement aussi fort et croissant de l'État en matière de moyens d'encadrement venant ainsi affaiblir l'effort régional.

#### ► **Construction de nouveaux lycées**

Bien que l'effectif du futur lycée Nord - Saint-Denis ait été revu à la baisse (1300 élèves au lieu de 1452), la commission déplore que le seuil de 1000 élèves toujours préconisé par le CCEE ne soit pas retenu. En effet, le « surdimensionnement » des établissements scolaires n'est pas gage de sécurité, ni propice à des conditions de travail et de vie scolaires.

De même, si elle note avec satisfaction la prévision d'infrastructures nécessaires à l'Éducation physique et sportive, elle regrette une fois de plus que ses préconisations concernant la construction d'infrastructures réservées aux arts, à la musique et au théâtre et de locaux dédiés aux associations de parents d'élèves n'aient été retenues.

Enfin, la commission constate comme pour l'ouverture du lycée du Nord que les autres établissements prévus (Le Port et Petite Ile) connaissent les mêmes retards.

### ► L'offre de formation sur le territoire

La commission partage les orientations de la collectivité de poursuivre ses efforts pour la rénovation des filières technologique et professionnelle. Cependant, elle rappelle que l'orientation vers les formations de la voie professionnelle est le plus souvent subie. Il est donc indispensable de permettre à chaque élève de poursuivre avec de bonnes chances de réussite sa formation dans une des trois voies du lycée afin de lui permettre par la suite de s'insérer professionnellement, socialement et de s'épanouir dans sa vie d'adulte.

Toutefois, la commission reste dubitative qu'il faille attendre 2012 pour « définir une stratégie pour permettre l'appropriation de la carte des formations, la rendre plus lisible ». Il est étonnant qu'une région telle que la nôtre n'ait pu encore s'approprier cette carte des formations. Cette faible appropriation peut-elle expliquer les taux d'échec et d'abandon si élevés sur notre territoire ? La commission rappelle que les difficultés viennent en grande partie des capacités d'accueil des lycées professionnels qui ne peuvent satisfaire les vœux des jeunes lors des phases d'orientation et qu'un guide des métiers en lien avec la carte des formations ne répondra pas à cette problématique. Pour une meilleure offre de formation, il lui paraît opportun d'inclure dans les cartes de formation les attentes formulées au sein des GPEC des autres régions.

## **2.2. Les mesures d'accompagnement en faveur du système éducatif**

La commission note avec intérêt les interventions volontaristes de la collectivité qui concourent à une plus grande égalité des chances ainsi que celles visant à encourager les initiatives prises au sein des établissements.

Les dispositifs régionaux appellent les observations suivantes :

### ► Le Plan ordinateur portable (POP)

Dans ses propositions adressées au Président de Région en 2010 et ses dernières préconisations en vue des orientations budgétaires 2012, la commission insistait déjà sur la nécessité d'inscrire le dispositif « Plan ordinateur portable » dans un cadre pédagogique large et de l'accompagner d'un ensemble de mesures qui permettent d'optimiser son utilisation (formation du personnel enseignant, accompagnement spécifique des familles, développement de l'éducation à l'information, renforcement des équipements dans les lycées...). Ces recommandations restent toujours valables au regard de l'utilisation de l'outil.

Actuellement, le POP est en effet peu exploité sur le plan pédagogique. Peu d'enseignants semblent l'utiliser en classe selon les chefs d'établissement et l'outil informatique est essentiellement utilisé à domicile par les élèves. Le système d'exploitation est en outre différent de celui des établissements scolaires, ce qui génère des problèmes de compatibilité. De plus, il est à déplorer qu'aucun plan n'ait été prévu par le Rectorat en concertation avec la collectivité pour former les enseignants à ce nouvel environnement.

La collectivité ayant affiché sa volonté de travailler avec l'ensemble des partenaires éducatifs, la commission souhaite vivement que les associations de parents d'élèves et les syndicats des personnels de lycée soient consultés et associés à la mise en place de ce dispositif dans le domaine pédagogique.

Dans le même sens, elle lui suggère de se concerter avec l'ensemble des acteurs, des représentants élus des parents et des personnels sur la « Mallette des parents » et le projet global pour les 15-24 ans évoqué dans le rapport. Pour la commission, la gouvernance dans le domaine éducatif devrait être la règle pour construire « avec l'ensemble des partenaires un véritable pôle d'excellence des politiques éducatives » ainsi que l'a souligné le Président de Région dans sa déclaration de politique générale.

### ► Primo'Livres

Si la remise d'un chéquier livres directement aux familles correspond à une amélioration du dispositif, la commission constate avec regret que les APE<sup>1</sup> n'aient pas été consultées sur les modalités de mise en œuvre.

La commission réaffirme sa proposition d'aboutir à terme à la gratuité des manuels scolaires sur la base d'une convention cadre entre la collectivité régionale et les APE.

De même, il semble judicieux dans le cadre du développement des TICE<sup>2</sup> d'envisager l'adoption du livre numérique.

### ► Le Plan régional d'aides aux communes

La commission salue la poursuite du programme de réalisation et de modernisation des écoles, avec des aides pouvant aller jusqu'à 80 % pour les communes de moins de 15 000 habitants.

## 2.3 Enseignement supérieur

La commission relève que dans ce domaine la politique régionale reste très volontariste tout en s'inscrivant dans une démarche qui privilégie l'insertion professionnelle des étudiants. Cette orientation, qui a le mérite d'être clairement affirmée, est en soi une réponse à une situation qui a été relevée par nombre d'acteurs : celle des difficultés de l'insertion des étudiants.

Si les axes d'intervention répondent aux exigences tant de formation que de recherche, la commission souhaite qu'un partenariat actif s'établisse entre la collectivité régionale et l'université sur la base d'une vision globale de l'enseignement supérieur. Ceci est d'autant plus important que l'Université de La Réunion, en passant aux RCE<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2012 devra assumer pleinement son statut d'autonomie. Au regard des difficultés rencontrées par certains établissements universitaires déjà inscrits dans ce processus et de l'incapacité de l'Université de La Réunion à avoir des mesures spécifiques liées notamment à l'éloignement, le partenariat collectivités - entreprises - université s'avère nécessaire.

## 3. MOBILITÉ

S'agissant des étudiants, la commission relève l'effort de la collectivité dans ce domaine. Concernant la création d'un programme d'échanges type Erasmus avec l'Université de La Réunion et les Universités de la zone océan Indien, elle y voit une avancée forte. Elle rappelle cependant que le système Erasmus est basé sur un flux d'étudiants entrants (In) et sortants (Out), même s'il est vrai que les premiers sont bien supérieurs en nombre aux seconds. Pour la zone Océan Indien, la commission souhaite par conséquent que ce rapport In et Out soit équilibré pour permettre aux étudiants réunionnais de mieux s'approprier les espaces de développement des pays de la zone Océan Indien pour leur formation mais aussi pour des possibilités d'insertion professionnelle.

---

<sup>1</sup> Associations de parents d'élèves

<sup>2</sup> Technologie de l'information et de la communication pour l'éducation

<sup>3</sup> Responsabilités et compétences élargies

**1. Sport**

**2. Éducation populaire, socio-éducatif, animation**

L'examen par la commission « Développement territorial », à partir de ses champs de compétences (aménagement, déplacements, routes, transports, énergie, tourisme), des orientations budgétaires de la collectivité régionale pour l'exercice 2012, appelle les remarques suivantes :

## **1. Aménagement**

La commission salue l'initiative liée à l'élaboration d'un guide méthodologique, destiné à accompagner les collectivités locales dans la mise en œuvre des prescriptions du nouveau SAR<sup>4</sup>.

En termes d'aménagement, la commission s'interroge sur l'absence d'information sur la construction du centre des eaux douces qui avait pourtant été identifiée en 2011, à travers un montant de 3 077 356 € sur le projet de décision modificative n° 3.

Concernant la mise en place d'un comité de pilotage et de groupes de travail, en vue d'accompagner le programme de l'Observatoire régional des risques naturels qui sera intégré à l'Agorah, la commission souhaite que le CCEE soit associé à cette démarche.

### ☆ Routes, transports, déplacements

La commission constate qu'à ce jour, les projets majeurs liés à la politique des grands travaux et à celle de la relance de la commande publique (nouvelle route du Littoral, liaison col de Bellevue-Saint-Pierre, déviation de Saint-Benoît, liaison Asile/Hôpital-Balance...) sont pour la plupart au stade d'études techniques ou de procédures administratives. Ce qui implique un démarrage effectif des travaux dans 2 ou 3 ans, voire plus dans certains cas. Ces délais de carence risquent de constituer autant « d'années blanches » pour le secteur des travaux publics et de la construction qui se trouvent déjà dans une situation fragilisée.

La commission salue l'élaboration du Schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT) qui permettra une mise en cohérence nécessaire dans ce domaine.

La commission constate avec satisfaction que le Plan de déplacement professionnel inter administrations et entreprises (PDPIAE) sera mis en œuvre en 2012.

Concernant la Voie vélo régionale (VVR), la commission qui a longtemps encouragé le développement des modes « doux », constate que ce projet semble entrer un peu plus dans sa phase de concrétisation malgré un retard que l'on peut regretter. En effet, considérant les enjeux environnementaux auxquels La Réunion doit faire face ainsi que l'engagement de la collectivité de contribuer à la réduction significative des émissions de gaz à effet de serre, il paraîtrait cohérent d'accélérer la mise en place d'un tel projet qui à ce jour, en comparaison des autres projets de la collectivité (Trans eco express ...) n'en reste pas moins le plus neutre en terme de bilan carbone.

Au titre des études paysagères globales et de l'embellissement des routes, la commission note avec satisfaction que la définition des palettes végétales offrira le meilleur équilibre entre plantes endémiques et indigènes et rappelle la nécessité d'un encadrement technique et scientifique. De même elle salue la mise en œuvre des contrats de culture en vue d'anticiper les projets à venir.

---

<sup>4</sup> Schéma d'aménagement régional

## 2. Tourisme

La commission note avec intérêt les différentes actions menées sur le tourisme, confortant ce secteur comme un axe de développement prioritaire pour la collectivité.

La commission relève que dans la section « présentation générale », il est évoqué 10000 emplois directs ainsi qu'un chiffre d'affaire annuel de plus de 900 millions d'euros pour le secteur du tourisme. Si la commission est en accord avec le chiffre lié aux emplois directs, elle s'interroge sur celui du chiffre d'affaires. Les projections de l'INSEE situent ce dernier plutôt autour de 320 millions d'euros. La commission souhaiterait pointer cette disparité. Aussi, la commission souhaite-t-elle rappeler la nécessité de mettre en place de véritables outils d'évaluation et d'observation des politiques publiques.

La commission s'étonne que la problématique de l'aérien, clef de voûte de tout développement touristique, ne soit à aucun moment évoquée dans cette rubrique « tourisme ». Cela est d'autant plus surprenant lorsque l'on considère la participation active et complémentaire de la collectivité au sein de la SEMATRA, adoptée avec le projet de décision n° 3 à hauteur de 12,5 millions d'euros.

La commission soutient le principe de la diversification de l'offre de loisirs touristiques en recommandant toutefois que cette dernière se fasse en lien avec l'ensemble des acteurs concernés (Parc national de La Réunion, Réserve marine...).

La commission salue la décision de la collectivité de simplifier les démarches administratives liées au dispositif « Villages créoles ». On retrouve par ailleurs cette volonté de la collectivité à travers sa décision, en matière de programmes européens, de simplifier les procédures pour les bénéficiaires.

Au même titre que la valorisation, par la collectivité régionale, de la dimension touristique des projets sportifs d'envergure, la commission souhaite que ce principe soit également appliqué aux projets culturels.

## 3. Énergie

La commission prend note qu'en ce qui concerne l'Énergie, le Schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE), est en cours de construction. En partenariat avec l'État, ce schéma qui sera adopté en 2012, aura un impact, sur les politiques d'aménagement, d'habitat et de déplacement et de préservation de l'environnement.

La Région Réunion réaffirme dans les orientations budgétaires 2012, sa volonté de contribuer à la réduction significative des émissions de gaz à effet de serre. Son ambition est de mobiliser l'ensemble des potentiels disponibles à La Réunion tant du point de vue de la maîtrise de la demande en énergie (MDE) que celui des Énergie renouvelables (ENR). Parmi les énergies dont la technologie est aujourd'hui disponible, celles issues de la biomasse semblent les mieux placées. À cet effet, la commission relève que la Région a élaboré en 2011 son schéma Biomasse méthanisation sur l'ensemble de l'île. Ce projet implique la méthanisation des effluents agricoles, agroalimentaires et domestiques.

### *★ Gazéification de la biomasse*

Pour la commission, la gazéification de la biomasse est une technique connue non encore maîtrisée au niveau industriel. Elle relève que les objectifs seraient de produire du méthane, gaz possédant une densité énergétique plus forte que l'hydrogène et de plus en plus facilement stockable.

Compte tenu des enjeux, lutte contre la pollution atmosphérique et changement climatique, cette nouvelle voie sera expérimentée dès 2012, en partenariat avec les industriels locaux, le CCEE prend acte de cet engagement.

### **☆ La filière photovoltaïque**

Si ce secteur s'était développé et avait suscité un certain engouement des particuliers comme des industriels en 2011, le contexte s'est dégradé. Cette énergie est désormais affectée par un faible tarif d'achat et subit une érosion fiscale majeure, de nature à décourager les investisseurs. La commission note que la collectivité compte cependant sur ce secteur d'activité pour participer au mix énergétique renouvelable et pour une relance de l'activité économique locale. Le CCEE encourage la Région à persévérer dans ce sens.

### **☆ Le solaire**

La commission observe qu'une aide, bien venue, pour les personnes les plus défavorisées, via les mairies (CCAS<sup>5</sup>), serait de nature à relancer une filière qui est en régression en 2011.

La reconduction d'un fonds de garantie est effectivement conseillée sur les logements sociaux. La commission note que l'intervention de la Région se poursuivra notamment sur les bâtiments existants avec le FEDER<sup>6</sup> et l'ADEME<sup>7</sup> et que les collectivités se verront sollicitées pour un appel à projets pour l'installation d'eau chaude solaire sur les équipements sportifs dès 2012.

La commission constate et prend acte du fait que la Région Réunion reprend donc des actions déjà mises en œuvre, qu'elle a pilotées avec les partenaires du PRERURE<sup>8</sup> et affirme ainsi sa volonté d'action, dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et celui des énergies renouvelables.

---

<sup>5</sup> Centre communal d'action sociale

<sup>6</sup> Fonds européens de développement régional

<sup>7</sup> Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

<sup>8</sup> Plan régional des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie

## **1. Environnement**

En matière de préservation de la biodiversité et des milieux naturels, la commission note que pour l'exercice 2012, la Région poursuivra en cofinçant les projets liés à :

- l'acquisition de la connaissance scientifique ;
- la sensibilisation et la communication sur la biodiversité ;
- les actions de coopération régionale sur les pratiques en matière de préservation de la biodiversité (flore, faune et habitats indigènes).

Cela constitue une bonne nouvelle pour les acteurs locaux qui sont en charge, au quotidien, de ces préoccupations et qui ont déjà mis en œuvre, depuis plusieurs années, un programme de travail sur ces thématiques. La commission encourage la collectivité à maintenir et à développer son effort sur la problématique des invasions biologiques, cause n° 1 de la perte de la biodiversité dans les îles.

Elle souligne également le rôle essentiel de l'éducation à l'environnement et au développement durable en ce qu'elle construit la relation du Réunionnais avec son environnement. Sa finalité est tout aussi importante dans la mesure où elle suscite l'adhésion, la responsabilité et la participation active et éclairée des citoyens aux différents projets menés sur le territoire.

Si la commission a pu constater l'existence d'un volet « sensibilisation, information et communication » dans les plans et schémas régionaux (SRCAE<sup>9</sup>, PREDIS-PREDAMA<sup>10</sup>, SAR...), sa déclinaison reste cependant opaque pour le grand public. À l'instar de ce que préconise le Grenelle de l'environnement à propos de la nouvelle gouvernance, la commission invite la collectivité régionale à être chef de file d'une politique de l'éducation à l'environnement et au développement durable à mener en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

## **2. Recherche et Innovation**

La commission partage l'objectif de la collectivité de faire de La Réunion « une terre de recherche et d'innovation ». C'est le domaine par excellence sur lequel elle doit maintenir son investissement.

Les instruments, équipements (OPAR<sup>11</sup>, SEAS-OI<sup>12</sup>, CYROI<sup>13</sup>, PMR<sup>14</sup>, IIT<sup>15</sup>) permettent à La Réunion de disposer de moyens de recherche de haut niveau.

La mise en œuvre de la Stratégie régionale d'innovation, issue d'une large concertation avec en particulier la coordination d'organismes d'accompagnement et l'émergence de clusters, le soutien aux projets innovants sont également des projets de structuration essentiels pour que les innovations soient effectivement mis en exploitation.

Dans ce cadre, la commission note avec intérêt la mise en place d'une structure mutualisée de conseil et d'appui aux porteurs de projets. Il faudra cependant être vigilant pour que les petites structures et les particuliers puissent y avoir accès.

<sup>9</sup> Schéma régional climat air énergie

<sup>10</sup> Plan régional d'élimination des déchets industriels (PREDIS) et autres que ménagers et assimilés (PREDAMA)

<sup>11</sup> Observatoire physique de l'atmosphère de La Réunion

<sup>12</sup> Station de réception et de traitement d'images satellite

<sup>13</sup> Cyclotron Océan Indien

<sup>14</sup> Pôle mer Réunion

<sup>15</sup> Institut d'innovation technologique



### **3. Soutien aux projets de recherche & développement**

Si la commission relève l'appui de la collectivité régionale à la recherche universitaire, elle s'inquiète que cette politique déjà exprimée dans les orientations budgétaires 2011 n'ait pu se traduire dans les faits. 2011 étant une « année blanche » concernant l'appui de la collectivité aux programmes de recherche de l'Université de La Réunion, il paraît important que dans ce domaine, le partenariat Région/Université soit « rétabli » afin que les programmes de recherche pour lesquels les universitaires souhaitent s'investir soient abondés en moyens financiers. Faire autrement, c'est diminuer les travaux d'investigation dont La Réunion et les pays de l'Océan Indien peuvent tirer grand profit.

### **4. Allocation régionale de recherche (ARR)**

La commission note la reconduction de son dispositif ARR pour 2012 à travers l'attribution de 25 bourses. Ce dispositif étant cofinancé à 70 % par le FSE<sup>16</sup> ou pour les allocations fléchées « coopération régionale » à 75 % par le FEDER, elle encourage la collectivité au titre de l'égalité des chances à augmenter le nombre d'allocations.

Si bien évidemment les opérations de recherche doivent servir le développement économique, il serait dommage de ne pas soutenir des recherches « moins appliquées ».

Enfin, pour que tous les acteurs comprennent bien les décisions prises par la collectivité, il semble important à la commission que les critères d'évaluation soient clairement affichés permettant ainsi une étude objective des dossiers. L'objectif est d'aboutir à une sélection consensuelle.

---

<sup>16</sup> Fonds social européen